
Levée de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794) et signature du Président et des secrétaires

Jean-Antoine Louis, Pardoux Bordas, Louis Turreau de Linières, Alexandre Besson, André Dumont, Jacques Brival, Louis Legendre

Citer ce document / Cite this document :

Louis Jean-Antoine, Bordas Pardoux, Turreau de Linières Louis, Besson Alexandre, Dumont André, Brival Jacques, Legendre Louis. Levée de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794) et signature du Président et des secrétaires. In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 484;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_26061_t1_0484_0000_2

Fichier pdf généré le 31/03/2022

j

L'épouse du citoyen Valant vient protester du civisme et de l'innocence de son mari arrêté, dit-elle, par erreur. Elle prie la Convention de se faire faire un prompt rapport à ce sujet.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

La séance est levée à quatre heures (2).

Signé, LOUIS (du Bas-Rhin), *président*; BORDAS, TURREAU, BESSON, A. DUMONT, BRIVAL, LEGENDRE, *secrétaires*.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

53

[Le cⁿ Amelot, fils mineur d'Amelot, ci-dev^t administrateur des domaines nationaux à la Conv.; s.d.] (3).

« Mon père après avoir servi sa patrie depuis le commencement de la Révolution et particulièrement comme administrateur des domaines nationaux, a été destitué et mis en état d'arrestation, en vertu de votre décret du 24 vendémiaire dernier, sans qu'il y ait eu aucun fait cité contre lui. L'examen de ses papiers n'a rien présenté qui put lui être contraire et le comité d'aliénation, après avoir examiné le compte que mon père a rendu de son administration, a déclaré qu'il n'y avait aucun sujet à inculpation contre lui.

Si sa conduite n'avait pas offert constamment des preuves de son zèle et de son attachement à la Révolution, les membres que vous renfermez dans votre sein, citoyens, qui ont été témoins et surveillants de ses travaux sous les trois assemblées, l'eussent dénoncé. Mais ils n'en ont rien fait, et je n'en ai que plus de droit à espérer qu'ils rendront ici justice aux principes qui ont constamment dirigé mon père.

Instruit par lui à chérir ma patrie par dessus tout, à connaître les droits de l'homme et ses devoirs, j'ai la douleur d'en être séparé dans l'âge où sa présence me serait le plus nécessaire. Vous aviez promis à ma belle-mère de prendre en considération la demande qu'elle vous a faite de la liberté de mon père, je viens de vous exposer ses droits à votre justice. Vos comités d'aliénation et de sûreté générale les connaissent plus en détail. La conduite et les travaux de mon père ont été examinés, daignez vous en faire rendre compte et pardonnez à l'amour

(1) *J. Sablier*, n° 1425.

(2) *P.V.*, XLI, 109. Nota : Les pages du p.v. 103 à 109 contiennent la récapitulation des dons patriotiques, du 1^{er} au 19 mess.

(3) F⁷ 4579 (Amelot), pl. 2.

filial, l'une des vertus que vous avez mises à l'ordre du jour, si je vous fais la demande de sa liberté avec tant d'instance.

Le séquestre mis sur les biens de mon père et qui comprend aussi ceux qui me reviennent, laisse mon père, ma belle-mère et leurs enfans sans ressources, jusqu'à ce que vous ayez prononcé sur le sort de toute ma famille qui implore votre justice et qui en attend le succès de sa demande. »

Victor AMELOT.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

54

Un membre annonce que la commune de La Roche (Mont-Blanc) a fait passer à la Société de Paris une grande quantité de beurre et de fromage, pour être distribués aux nécessiteux de la commune de Paris. Ces denrées ont été mises aussitôt à la disposition de cette commune pour en faire la distribution (2).

55

La Société populaire d'Yrieix-la-Montagne (3) adresse à la Convention un extrait des registres de la Société, ainsi qu'il suit :

« L'ordre du jour appelait la discussion sur la question de déterminer le mode de célébration de la fête au genre humain.

« Un membre prend la parole et dit : C'est en vain qu'espérant d'assurer leurs triomphes les ennemis de la révolution ont tenté d'éteindre parmi nous toute idée de justice et de moralité; c'est en vain qu'ils ont cherché à étouffer dans nos cœurs les sentiments d'humanité qu'y a gravés la nature, et que les vertus républicaines doivent y faire germer : la vertu fut toujours plus puissante que le crime; et nous saurons, en dépit de leurs coupables efforts, substituer la bienfaisance au mépris accablant dont l'indigent était l'objet.

« Les Sociétés populaires ont beaucoup fait pour la patrie; mais elles n'ont pas atteint le but s'il leur reste encore quelque chose à faire; déjà nous avons triomphé des hypocrites en célébrant la fête à l'Eternel, et bientôt nous allons triompher des méchants et des orgueilleux en célébrant celle du genre humain.

« Fondateurs de la liberté, il est, pour célébrer cette fête, un moyen digne de vous, et ce moyen, j'ose le dire, manque à votre victoire, vous avez abattu la tyrannie, vous avez terrassé l'aveugle superstition, et maintenant il vous reste à secourir l'humanité.

« La politique infâme de nos ennemis fut toujours d'avilir la nature pour la soumettre; la nôtre doit être de l'honorer pour l'agrandir. Je propose

(1) Mention marginale datée du 20 mess. et signée Besson.

(2) *Mon.*, XXI, 172.

(3) Haute-Vienne.